

Les renseignements demandés dans ce document permettront au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de donner un avis technique sur la conception et l'implantation de votre projet d'assainissement (eaux usées domestiques uniquement). Un dossier complet et bien préparé en amont de tout projet de construction facilitera les délais d'instruction et de réponse.

Vérification
particulier

Vérification
commune

DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA DEMANDE

- | | | |
|--------------------------|--------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le présent formulaire dûment rempli. |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Un plan de situation (extrait cadastral avec numéro de parcelle et de section, et l'échelle ; document imprimable sur http://www.cadastre.gouv.fr). |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Une étude de définition de la filière d'assainissement non collectif au format papier comprenant : <ul style="list-style-type: none"> • Une étude de sol (sondage à la tarière, tests de perméabilité, horizon pédologique) si terrain pouvant accueillir un filtre à sable Etude obligatoire, conformément au règlement du SPANC ; • Une étude des contraintes à la parcelle (surface disponible, pente, etc.) ; • Une description et un justificatif technique de la filière d'assainissement choisie (dimensionnement compris) ; • Un plan de l'habitation ; • Un plan masse du dispositif au 1/100 ou 1/200 sur lequel seront positionnés et schématisés le plus clairement possible : <ul style="list-style-type: none"> ○ le bâti principal, (existant et/ou à créer), ○ les bâtiments annexes (garage, piscine, etc.), ○ la (les) sortie(s) des eaux usées, ○ le prétraitement et la ventilation associée, ○ le traitement et les regards associés, ○ le cas échéant le rejet des eaux traitées, ○ les arbres, arbustes, haies, jardins, potagers, ○ les surfaces imperméabilisées ou destinées à l'être, ○ les limites de propriétés, ○ les voies de circulation privées ou de stationnement des véhicules, ○ l'emplacement des puits (captages ou forage), ○ l'emplacement des cours d'eaux, sources, mare,.... ○ le système d'évacuation des eaux de pluie (ex puits), |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | ○ la pente du terrain, |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La version informatique de l'étude de définition de la filière d'assainissement non collectif (envoi par mail à la mairie du lieu d'implantation et à l'adresse suivante : service.anc@carct.fr |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <u>Documents à joindre selon les cas spécifiques</u> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu récepteur (si rejet traité dans un milieu hydraulique superficiel) ; |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Étude hydrogéologique (si rejet dans un puits d'infiltration) ; |

ADRESSER VOS DOCUMENTS A LA MAIRIE DE LA COMMUNE DU LIEU D'IMPLANTATION DE L'INSTALLATION puis à retourner sur l'adresse suivante : service.anc@carct.fr

Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry
 2, Avenue Ernest Couvrecelle - 02400 Etampes-Sur-Marne
 Tél. 03 23 69 75 41 • contact@carct.fr • www.carct.fr
 Régie d'assainissement – Station d'épuration Pierre Lemret
 Rue de la plaine – 02400 Château-Thierry
 Tél. 03.23.83.08.92 • service.anc@carct.fr

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

DATE DE LA DEMANDE :

.....

DEMANDEUR(S)	
NOM, PRÉNOMS, OU DÉNOMINATION :	TELEPHONE :
ADRESSE ACTUELLE. Numéros et voie :	PORTABLE :
CODE POSTAL - COMMUNE :	MAIL

PROPRIETAIRE(S) si différent du(des)demandeur(s)	
NOM, PRÉNOMS, OU DÉNOMINATION :	TELEPHONE :
ADRESSE ACTUELLE. Numéros et voie :	PORTABLE :
CODE POSTAL - COMMUNE :	MAIL

LIEU D'IMPLANTATION DE L'INSTALLATION	CETTE DEMANDE D'INSTALLATION CONCERNE
ADRESSE. Numéro et voie :	<input type="checkbox"/> Une construction neuve <input type="checkbox"/> Existant avec création de nouvelles pièces principales <input type="checkbox"/> Réhabilitation d'une installation existante
CODE POSTAL - COMMUNE :	
RÉF CADASTRALES :	

ALIMENTATION EN EAU POTABLE			
Raccordé sur réseau public	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> je ne sais pas
Raccordé sur puits ou captage privé	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> je ne sais pas
Si oui a-t-il fait l'objet d'une déclaration auprès de l'ARS et de la commune	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> je ne sais pas

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI PROJETÉ OU EXISTANT	
<p><u>USAGE D'HABITATION</u></p> <p>Nombre de logement(s) :</p> <p>Nombre total de pièce principale * : PP soit EH</p> <p>Mode d'utilisation des logements :</p> <p><input type="checkbox"/> Résidence principale</p> <p><input type="checkbox"/> Résidence secondaire occupée : mois/an</p> <p>Si plusieurs logements créés (compléter 1 dossier par logement)</p> <p>Nombre de logement : de 1 pièce :..... 2 pièces :..... 3 pièces :..... 4 pièces :..... 5 pièces :..... 6 pièces :.....</p>	<p>*Est considérée comme pièce principale toute pièce de plus de 7m² avec une fenêtre ou un ouvrant, hors pièces de service : cuisine, salle de bain, garage, buanderie, etc.</p> <p>Dans le cas de la maison individuelle, le nombre de pièces principales (PP) permet de définir la relation avec l'équivalent-habitant (EH), selon la formule EH = PP.</p>

AUTRE LOCAUX (HOTEL, RESTAURANT, CAMPING, ...)	
<ul style="list-style-type: none"> • Activités exercées dans les lieux : (si élevage, préciser les espèces et le nombre d'animaux) : • Nombre d'usagers à temps complet : • Nombre d'usagers à temps partiel: • Nombre et type d'appareils sanitaires: • Débit maximum: 	<p>ATTENTION : vérifier que l'activité ne concerne pas une Installation listée à la nomenclature EAU (contactez la Préfecture)</p>

CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN ET D'IMPLANTATION ET SON ENVIRONNEMENT (informations de l'étude de filière)	
Surface totale du terrain : m ²	Surface utile pour l'installation : m ²
Pente <input type="checkbox"/> faible <5% <input type="checkbox"/> moyenne entre 5 et 10% <input type="checkbox"/> forte >10 % et <input type="checkbox"/> continue <input type="checkbox"/> par palier	
Test de perméabilité: K =mm/h	Conformément au règlement du SPANC, la réalisation d'une étude de sol est obligatoire.
Présence d'eau dans le sol <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <i>(nappe phréatique, écoulement temporaire ou permanent à moins de 2 m de profondeur.)</i>	
Cours d'eau proche <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI, àm ; Nom du cours d'eau :	
Présence d'une source, d'un puits ou d'un forage à moins de 35 m <input type="checkbox"/> je ne sais pas <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI Si oui est-il destiné à la consommation humaine <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI	
Le traitement doit être situé à plus de 35m de tout point d'eau destiné à la consommation humaine. Faire apparaître le(s) point(s) d'eau sur les plans joints au projet	

INSTALLATION ENVISAGEE

PRE-TRAITEMENT DES EAUX USEES	APPAREILS ANNEXES EVENTUELS
<input type="checkbox"/> Fosse toutes eaux (eaux ménagères + eaux vannes) Volume utile : Matériaux : <input type="checkbox"/> Pré-filtre indicateur de colmatage <input type="checkbox"/> Indépendant <input type="checkbox"/> Incorporé à la fosse toutes eaux Volume utile : Matériaux : <input type="checkbox"/> Ventilation (primaire + secondaire)	<input type="checkbox"/> Poste de relèvement avec regard d'accès Volume de la bâche : Nombre de pompes : <input type="checkbox"/> Alarme <input type="checkbox"/> Chasse automatique Volume de la bâche : <input type="checkbox"/> Bac dégraisseur (pour locaux autres qu'habitations) : Cuisine seule Cuisine +salle de bain Volume utile : Matériaux : <input type="checkbox"/> Débourbeur (pour locaux autres qu'habitations) : Volume utile : Matériaux :
EPURATION DES EAUX TRAITÉES	
<input type="checkbox"/> Tranchées d'infiltration Nombre de tranchées : Longueur de chaque tranchée : Profondeur : Largeur :	<input type="checkbox"/> Terre d'infiltration non drainé Longueur base : Largeur base : Longueur sommet : Largeur sommet :
<input type="checkbox"/> Lit d'épandage Longueur : Profondeur : Largeur :	<input type="checkbox"/> Filtre à zéolite vertical drainé Longueur : Profondeur : Largeur :
<input type="checkbox"/> Filtre à sable vertical drainé Longueur : Profondeur : Largeur :	<input type="checkbox"/> Filtre à sable vertical non drainé Longueur : Profondeur : Largeur :
<input type="checkbox"/> Filière compacte agréée (micro station comprise) <input type="checkbox"/> Ventilation (primaire + secondaire) Numéro d'agrément : Marque : Modèle : Nombre d'Equivalent habitant :EH Matériaux : <input type="checkbox"/> Autre (uniquement en cas de réhabilitation) : préciser (type, volume, destination des eaux) :	

EVACUATION DES EAUX TRAITEES

Infiltration dans le sol

Linéaire de drain :

Nombre de tranchées :

A défaut

Exutoire (*Uniquement si aucune autre solution d'évacuation n'est envisageable, et démontré par l'étude. Les autorisations du propriétaire ou du gestionnaire du milieu récepteur sont à joindre*)

Fossé

Cours d'eau (indiquez son nom) :

Réseau d'eau pluvial communal

*Dans ce cas, une **autorisation de rejet** doit être complétée (voir page 6)*

A défaut

Puits d'infiltration

Uniquement si les couches sous-jacentes réceptrices sont de perméabilité comprise entre 10 et 500 mm/h

Le rejet en puits d'infiltration nécessite l'autorisation préalable du président de la Communauté d'Agglomération. Une étude hydrogéologique doit être fournie avec la demande.

Tunnels d'épandage

DESTINATION DES EAUX PLUVIALES

Réseau de surface (fossé, caniveaux,...)

Infiltration sur la parcelle : OUI NON

Rétention (cuve, mare)

Autre (préciser) :

Le rejet de ces eaux vers la filière d'assainissement non collectif est interdit

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Le demandeur prend acte :

- Que la conception des dispositifs d'assainissement non collectif reste de la responsabilité du propriétaire de l'immeuble et que le contrôle du SPANC ne constitue pas une prescription technique.
- Qu'il doit se conformer, de même que le constructeur, à la législation en vigueur (notamment les arrêtés du 7 Septembre 2009, du 7 mars 2012 et du 22 juin 2007), aux règles de l'art en vigueur (norme AFNOR XP DTU 64.1 de mars 2007), au règlement du SPANC, ainsi qu'à la planification communale (Plan Local d'Urbanisme)
- Qu'il ne pourra réaliser le système d'assainissement non collectif qu'après approbation par le SPANC du présent dossier (réception de l'avis favorable sur le projet présenté) et s'il y a lieu de la demande d'urbanisme, en respectant les exigences du service de contrôle,
- Qu'il devra contacter le SPANC ou le prestataire de la CARCT, au moins 15 jours avant le commencement des travaux d'assainissement en vue de programmer une visite de contrôle de bonne exécution, qui doit avoir lieu à la fin des travaux, **avant remblaiement.**

Toute installation remblayée avant contrôle sera déclarée NON CONFORME.

- Qu'il s'engage à ne remblayer le dispositif qu'après la visite du contrôle précité et accord du SPANC,
- Qu'il s'engage à obtenir les accords de tiers éventuellement nécessaires dans les cas de rejet des filières drainées,
- Que le système fera ultérieurement l'objet d'un suivi périodique de son bon fonctionnement (écoulement, vidanges, rejets...) par le SPANC conformément au règlement de service.

Le demandeur s'engage à régler les frais de conception/implantation et de bonne exécution de l'installation d'assainissement non collectif, dont le montant est fixé par délibération en vigueur au moment du contrôle.

Le demandeur certifie exact l'ensemble des déclarations figurant sur le présent formulaire.

Demande formulée à, le/...../.....

Signature du demandeur
(plus cachet si entreprise)

ENCART RESERVE A L'AVIS DU MAIRE

L'habitation est-elle desservie par un réseau d'eaux pluviales

OUI

NON

Préciser le type :

réseau enterré

fossé

caniveau maçonné (*interdit pour un rejet d'assainissement*)

Exutoire du réseau d'eaux pluviales :

La propriété est-elle située dans un périmètre de captage d'eau potable public :

OUI

NON

Si non, existe-t-il un puit privé déclaré d'eau destiné à la consommation, dans un rayon de 35m autour de l'habitation OUI NON

L'installation est-elle implantée dans le périmètre d'un PPRI

OUI

NON

Avis du maire : Favorable Défavorable (fonction du PLU-zonage d'assainissement)

Reserves éventuelles sur la présente demande :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

A, le/...../.....

Signature du maire
et tampon de la mairie

AUTORISATION DE REJET

CADRE A REMPLIR PAR LE GESTIONNAIRE DE L'EXUTOIRE

Dans le cas de rejet vers un réseau pluvial, une rivière, un fossé... :

Je soussigné (Nom, prénom ou dénomination) :

Adresse :

Autorise M. à rejeter les eaux traitées issues de l'installation d'assainissement
précédemment décrite vers le milieu hydraulique superficiel dont la gestion m'incombe.

Ces effluents rejetés respecteront les normes de rejets en vigueur.

Fait à : le :

Signature et cachet

CADRE A REMPLIR PAR LE GESTIONNAIRE DU SPANC

Dans le cas de rejet en puits d'infiltration :

Je soussigné (Nom, prénom ou dénomination) :

Adresse :

Autorise M. à rejeter les eaux traitées issues de l'installation d'assainissement
précédemment décrite vers un puits d'infiltration.

Ces effluents rejetés respecteront les normes de rejets en vigueur.

Fait à : Le :

Signature

A qui adresser ma demande ?

Rejet dans un réseau d'eaux pluviales ou un fossé de route communale : Demande à adresser en mairie

Rejet dans un cours d'eau : Demande à adresser au propriétaire/gestionnaire du cours d'eau

Rejet dans un fossé de route départementale : Demande à adresser à la Voirie Départementale

AVIS DU SPANC

Avis favorable – Remarques:

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Avis défavorable – Motif:

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Nom et Prénom de l'agent :

Le : / /,

LISTE NON EXHAUSTIVE DES BUREAUX D'ETUDES

(Vérifier que le Bureau d'Etudes possède une garantie décennale comme le stipule l'ordonnance du 8 juin 2005)

Aqua Nature Concept

1 chemin de Briquemesnil
80310 FOURDRINOY
Tél : 03 22 51 21 69 / 06 20 55 09 11
Mail : aqua-nature-concept@orange.fr

Ginger CEBTP

27 Rue des Blancs Monts
51350 CORMONTREUIL
Tél : 03 26 87 86 00
Mail : a.person@groupeginger.com
Cebtp.reims@groupeginger.com

Christophe PALAZOTTO CHEVREUX

DTE ZI Route de Bray RD 411
77130 MAROLLES SUR SEINE
Tél : 0687894140
Mail : dteassainissement@gmail.com

ICSEO – Agence Nord

100 rue Louis Blanc
60 160 MONTATAIRE
Tél : 03 44 56 58 89
Mail : Agence.nord@icseo.com

CERESE, F. Charpentier

20 rue de la mairie 60175 Villeneuve-les-Sablons
38 rue principale 02160 PARGNAN
Tél : 03 44 08 99 09 / 06 11 14 52 27
Mail : Charpentier.fabienne@orange.fr

Hydro'Géotechnique

6 rue Jean Jaurès
51350 CORMONTREUIL
Tél : 03 26 61 07 11

SERPA – Siège social

721 Rue Henri Becquerel – BP 200
27092 ÉVREUX CEDEX 9

Agence Aisne

7 rue des Arbalétriers
02100 SAINT QUENTIN
Tél : 02 32 28 75 10
Tél : 07 76 58 48 71
Mail : accueil@serpa.fr

M.J CONSEIL

2 Place Saint-Médard
60350 ATTICHY
Tél : 03 44 85 66 15
Mail : contact@mj-conseil.fr

AQUATIRIS - Les Jardins d'Assainissement

Percotte
35190 QUEBRIAC
Tél : 08 00 30 03 25
Mail : info@aquatiris.fr

ADEC

4 rue Desbureaux
51100 REIMS
Tél : 07 66 48 42 57
Mail : contact.adec@lilo.org

HYDROLIA

13 Rue Villebois Mareuil
51200 ÉPERNAY
Tél : 06 23 50 53 08 (en priorité)
03 26 54 37 58
Mail : accueil@hydrolia.net

Cabinet POMEROL

55 Boulevard de Charonne
75011 PARIS
Tél : 06.08.66.66.87
Mail : bc.pomerol@gmail.com

B3E

17 rue Ferdinand Hamelin
51 450 BETHENY
Tél : 03 26 35 26 80
Mail : contact.reims@b3e-bet.fr

ATTENTION : La Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry donne cette liste à titre d'information, les usagers peuvent recourir à toute entreprise de son choix sous réserve de vérifier auprès des prestataires potentiels s'ils possèdent une assurance responsabilité civile professionnelle en matière de prescription pour l'assainissement non collectif et/ou en matière de protection de l'environnement. Par ailleurs, il appartient au pétitionnaire de s'assurer auprès du prestataire, que l'étude de sol effectuée répond bien à la norme DTU64.1.

La CARCT décline toute responsabilité quant à la fiabilité et le sérieux des bureaux d'études indiqués sur cette liste.

